

Relevé de décisions
Conseil d'Administration
Du C.C.A.S de Lomme
Du 6 mars 2026

Sous la présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du CCAS.
Etaient présents, Administrateurs :

Madame Claudie LEFEBVRE.
Monsieur Alain GRILLET.
Monsieur Jean-Pierre STAELENS.
Monsieur Jacques SURRANS.
Madame Khadidiatou VENIAT.

Excusés : Monsieur Olivier CAREMELLE, Président du CCAS.
Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.
Madame Justine RATELADE.
Monsieur Arnaud MARCHAND.

Assistaient :

Madame Christelle VANDERSYPE, Responsable Action Sociale.
Madame Christelle GOSSELIN, Directrice Ville Entreprenante et Solidaire.
Madame Virginie JOLY, Responsable Finances, Ville et CCAS de Lomme.
Monsieur Birame NDIAYE, Directeur du CCAS de Lomme.

Ouverture de la séance

Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du CCAS de Lomme, ouvre la séance à 10h30.
Présentation du relevé de décision du Conseil d'Administration du 12 février 2026.
Après présentation, il est proposé d'approuver le relevé de décision du 6 mars 2026.

2026/11 : Budget Primitif 2026 – CCAS de Lomme – Budget Principal.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Dans la suite logique du débat d'orientation budgétaire du 12 février, le budget présenté repose sur les éléments bien expliciter dans le projet de délibération.

Retenir qu'en fonctionnement, le budget primitif s'équilibre à 2 159 235€, et témoigne d'une stabilité par rapport à l'exercice précédent (2 163 875, soit - 0.21%). Avec une reconduction de la subvention de la ville de 1 633 100€.

Quant à la masse salariale. Celle-ci s'établit ainsi au BP à 1 169 240€, et prend en compte les mouvements de personnel, le Glissement Vieillesse Technicité, ainsi que l'augmentation des cotisations à la Caisse Nationale de retraite des agents des Collectivités (CNRACL).

L'ensemble du budget en dehors des reconductions d'actions prend en compte des dépenses nouvelles pour redéfinir et sécuriser les exercices à venir des appels à projet, notons :

- Un audit de l'action sociale (16 000 €), un accompagnement pour préparer l'évolution du futur Espace de vie sociale en futur centre social (12 000€) ; un conseil juridique pour sécuriser l'établissement devant d'éventuels précontentieux, notamment en matière de ressources humaines (15 000€).
- le dispositif RELIER, financé par la MEL sur 3 ans, dont 65 000€ en 2026, qui a vocation à accompagner les jeunes lommois en difficulté sur un parcours de réinsertion impliquant plusieurs partenaires, dont la MAJT pour l'hébergement, Lille Avenirs pour l'emploi, ou encore le FRASE pour le soutien psychologique, le projet de lutte contre la précarité énergétique, financé par le Département du Nord pour 24 000€, visant à sensibiliser et à accompagner les familles les plus modestes aux dispositifs existants d'économie d'énergie.

En investissement, le budget s'équilibre à 102 000€ autour essentiellement des amortissements des immobilisations (80k€), ce budget prévoit également la mise en œuvre d'aides, pour les propriétaires à revenus modestes, à l'installation de panneaux photovoltaïques « plug and play » dans le cadre du projet de lutte contre la précarité énergétique.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le budget primitif du budget principal du C.C.A.S de Lomme pour l'exercice 2026, qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	775 135,00	70 - Produits des services	319 000,00
012 - Charges de personnel	1 169 240,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 820 234,00
65 - Autres charges de gestion courante (dt subventions)	131 860,00	75 - Autres produits de gestion courante	1,00
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	013 – Atténuation de charges	0,00
042 – Opérations d'ordre - Amortissements	80 000,00	042 – Opérations d'ordre - Amortissements	20 000,00
TOTAL	2 159 235,00	TOTAL	2 159 235,00

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
204 – Subventions d'équipement versées	20 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00		
458101 – Travaux Précarité énergétique	22 000,00	458102 – Travaux Précarité énergétique	22 000,00
040 – Opérations d'ordre - Amortissements	20 000,00	040 – Opérations d'ordre - Amortissements	80 000,00
TOTAL	102 000,00	TOTAL	102 000,00

Adoptée à l'unanimité

2026/12 : Projet R.E.L.I.E.R – Conventions entre structures partenaires et le CCAS de Lomme.

Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Fort du constat concernant la situation des jeunes avec des parcours de vie assez complexes, le CCAS de Lomme met en œuvre le projet R.E.L.I.E.R, destiné aux jeunes de 18 à 30 ans en grande fragilité sociale et psychosociale.

Ce dispositif prévoit un accompagnement coordonné comprenant un hébergement temporaire, un suivi social et un soutien psychologique, en vue de favoriser l'autonomie et l'insertion durable des bénéficiaires.

Dans le cadre de ce projet, différents partenaires interviennent avec leurs compétences et objectifs respectifs :

- L'association Formation, Recherche, Accompagnement, Soutien, Expérience (F.R.A.S.E) vise à accompagner les jeunes du dispositif par la mise en place d'entretiens individuels à raison de 10 séances par jeune et la mise en place de groupes de parole à raison de 4 groupes de parole par an. Elle met ainsi à disposition un psychologue pour accompagner les jeunes.
- L'association Prévention Culture Formation « FCP Bois Blancs » vise à accompagner les jeunes dans le cadre d'un travail d'éducateur de rue. Elle vise également à accompagner les jeunes passés par le studio « SAS » de la MAJT dans l'accès à un logement pérenne.
- L'association Maison d'Accueil des Jeunes Travailleurs de Lille (MAJT de Lille) vise à mettre à disposition 3 studios dit « SAS » au sein desquels le jeune peut rester un à 2 mois maximum, le temps d'évaluer sa situation et de connaître ses ambitions d'intégrer ce dispositif. L'association permet également un accompagnement dédié dans le cadre de ce projet.
- Lille Avenirs qui intervient dans le cadre de ses missions générales.

Compte tenu de l'intérêt général du projet et sa cohérence avec la politique mise en œuvre sur son territoire, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'attribuer des subventions pour un montant total de 53 000 €, réparti comme suit :

- 16 000 € à l'association Formation, Recherche, Accompagnement, Soutien, Expérience (SIRET n°480 560 879 000 37),
- 10 800 € à l'association Prévention Culture Formation « FCP Bois-Blancs » (SIRET n° 775 625 205 000 98),
- 26 200 € à l'association Maison d'Accueil des Jeunes Travailleurs de Lille (SIRET n° 775 623 606 000 24), dont 13 700 € au titre de l'hébergement 12 500 € au titre de l'accompagnement des jeunes au sein de cette résidence.

Les conventions de partenariat ci-annexées définissent les engagements respectifs des différents acteurs impliqués dans le projet R.E.L.I.E.R.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet R.E.L.I.E.R., entre l'association F.R.A.S.E. et le CCAS de Lomme, ci-annexée,
- ◆ **APPROUVER** la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet R.E.L.I.E.R., entre l'association FCP Bois-Blancs et le CCAS de Lomme, ci-annexée,
- ◆ **APPROUVER** la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet R.E.L.I.E.R., entre l'association MAJT de Lille et le CCAS de Lomme, ci-annexée,
- ◆ **AUTORISER** Monsieur le Président du CCAS de Lomme à signer lesdites conventions et tous les documents afférents,
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions susmentionnées,
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants sur la ligne budgétaire afférente.

Adoptée à l'unanimité

2026/13 : Appel à Projet du Département du Nord et le Pacte des solidarités.

Claudie introduit le sujet.

Il s'agit d'un projet qui va permettre la mise en place d'une mesure d'accompagnement vis-à-vis de propriétaires fragiles pour des économies d'énergie.

Ce projet s'organise autour de 2 actions :

- Une sensibilisation aux écogestes, par l'organisation d'ateliers collectifs mensuels à destination des publics modestes. L'association Share and Smile organisant déjà ce type d'ateliers sur le territoire de Lomme dans le cadre d'actions financées par l'Etat, il est proposé de conclure un partenariat avec cette association pour l'organisation de ces ateliers à destination des publics modestes. Le CCAS se charge de proposer des locaux pour l'organisation de ceux-ci. Ce partenariat fait l'objet d'une convention définissant les objectifs et engagements de chaque partie.

- La présentation de solutions photovoltaïques adaptées aux propriétaires modestes et très modestes, sous forme d'ateliers complémentaires, faisant suite aux précédents. Ces ateliers seront animés par un prestataire extérieur.

En fonction du succès rencontré par ces ateliers, un dispositif d'aide indirecte pourra être créé pour encourager l'installation de panneaux photovoltaïques chez les propriétaires occupants modestes et très modestes.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la convention de partenariat ci-annexée, relative à la mise en œuvre du projet précarité énergétique, entre l'association Share and Smile et le CCAS de Lomme.
- ◆ **AUTORISER** Monsieur le Président du CCAS de Lomme à signer ladite convention et tous les documents afférents.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les lignes budgétaires afférentes.

Proposer la date du 27 mai 2026.

Publié le 08/06/2026